

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

2-3-4 OCTOBRE 2026

29^E RALLYE DE L'ARDECHE

ASA
ARDECHE

RPF
RALLYE POUR FAMILIALES

PEA - VHC - VHRS - VMRS

CHALLENGE
JEUNES TALENTS

TROPHÉE BURZET JEAN MOUNIER

TROPHÉE ANDRÉ CURINIER

CHALLENGE GEDIMAT CAYREYRE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYES MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ARDECHE
Nom du Rallye :	RALLYE DE L'ARDECHE
Date :	2 / 3 et 4 OCTOBRE
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL COEFFICIENT 2
Eligibilité :	COUPE DE FRANCE 2027
Participation étrangère autorisée	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°15 du 15 mai 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Du 28 Juillet 2026 Sous le numéro 607
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	POLETTI Raphael
Téléphone :	06/85/08/96/95
Mail :	raphael.poletti@cpis-aubenas.fr
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	MASCLAUX Sébastien / JOUVE Denis
Membres :	Mr Caro Jean / Mr Deleuze Joel / Mr Payan Luc / Mr Rey Fanck Mr Granger Guy / Mr Serre Romain / Mr Cagnet Michel / Mr Villeneuve Bastien / Mr Baratier Joel / Mme Bidard Caroline Mr Issartel Dorian / Mme Moulin Colette / Mr Maurel Richard
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Mme Moulin Colette
Téléphone :	07 49 99 64 81
Mail:	asa.ardecche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Casino Circus de Vals Les Bains
Lieu, date, horaire :	Lieu : Vals les Bains Date : 2 / 3 et Octobre 2026 Horaires : identiques à ceux du Rallye
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	ASA ARDECHE
Adresse :	6 Pace de la gare
Téléphone :	07380 Lalevade d'Ardèche

Mail :	asa.ardeche@gmail.com
--------	--

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	LUNDI 20 JUILLET 2026
Ouverture des engagements	LUNDI 3 AOUT 2026
Clôture des engagements	LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à minuit
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 27 Septembre de 8h30 à 18h00 – Vendredi 2 Octobre de 8h30 à 18h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE Vérifications Administratives obligatoires le :Vendredi 2 Octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS LES BAINS
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals Les Bains
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à partir de 13h15 Parc du Casino Vals-Les-Bains.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre 2026 à 20h15 Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 2 octobre à 21h00
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Transmis par écrit lors des vérifications administratives le vendredi 2 octobre de 13h15 à 19h45 au Casino Circus de Vals-Les-Bains
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Départ 1 ^{er} étape le Samedi 3 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals les Bains Départ 2 ^{ème} étape le Dimanche 4 octobre à 7h30 du Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats partiels après la première étape le samedi 3 octobre au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Arrivée 1 ^{er} étape à Vals Les Bains le Samedi 3 octobre à 15h49 au Parc de Vals-Les-Bains

	Arrivée finale le Dimanche 4 octobre à 10h57 au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication des résultats après le dernier concurrent le Dimanche 4 octobre au Parc du Casino de Vals-Les-Bains
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 4 octobre au Podium du Parc du Parc du Casino de Vals-Les-Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA ARDECHE organise les 2/3 et 4 octobre 2026 le Rallye Moderne de régularité (VMRS) de L'ARDECHE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes, **sous le n° 15 du 15 mai 2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 délivré le 28 Juillet 2026**

1.1P. OFFICIELS

Selon le règlement particulier de chaque rallye.

La liste des officiels sera composée au minimum de :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Mr Agier Adrien Licence n°324027
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Agostino Arman Licence n° 12775 Mr Decarpentrie Max Licence n°3433
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Besancon Monique Licence n° 9682
Directeur de Course	Mr Heritier Thierry Licence n°1713 Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	Mr Gagnaire Patrick Licence n° 3062 (VHC et VHRS)
Commissaire Technique responsable	Mr Coquet Bernard Licence n°1324 (VHC et VHRS)
Chargés des relations avec les concurrents	Mr Pitarch Floreal Licence n°2729 Mme Simon Sylvie Licence n° 214749 Mme Perrin Nathalie Licence n°1716
Juges de faits	A définir
Chronométreurs	Mr.Nantet Julien Licence n°345645
Classement	Mr.Nantet Julien Licence n°345645

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

Pré-Vérifications administratives le : Dimanche 27 Septembre de 8H00 à 14H00 PLACE DE LA GARE 07380 LALEVADE D'ARDECHE

Vérifications Administratives obligatoires le : Vendredi 2 Octobre de 13H00 à 19H45 au CASINO CIRCUS VALS LES BAINS

Vendredi 2 Octobre de 13h15 à 20h00 - Lieu Entrée du parc fermé de Vals Les Bains pour les Vérifications techniques.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : selon les catégories – voir règles spécifiques

Les Documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Carte grise de la voiture
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licence en cours de validité ou titre de participation

Attention pour toute demande de participation à la journée le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toutes pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.4. Un briefing ORAL DU DIRECTEUR DE COURSE SERA OBLIGATOIRE le vendredi 2 Octobre 20H15 au PC course Casino de Vals Les Bains 1er étage

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

2.1. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Moderne de régularité de L'ARDECHE doit adresser à par courrier la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 Septembre à Minuit. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- 390 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche
- 410 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 430 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1040 € sans la publicité facultative
- **Un chèque de caution de 200€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur uniquement par chèque !**
- **Si désistement :** Remboursement des engagements conforme aux prescriptions générales FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 EQUIPAGES

Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises :

- Licence nationale concurrent conducteur régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licences internationales routes (ICCA, ICCB, ICCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titres de participation admis :

- National Régularité [TPNR(E)]

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de la FFSA rempli par le médecin à fournir impérativement 10 jours avant le départ du Rallye. .

Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un copilote est de 16 ans.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un copilote doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Le port du casque est interdit en dehors des zones de régularité.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de « zone casque ».

3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ sera le suivant :

Samedi 3 Octobre 1er catégorie VHC / 2ème Catégorie Moderne / 3ème catégorie VHRS / 4ème catégorie VMRS

Dimanche 4 Octobre : 1er catégorie VHC / 2ème Catégorie Moderne / 3ème catégorie VHRS / 4ème catégorie VMRS

L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

L'ordre de passage des doublures de régularité est laissé à la discrétion des organisateurs

Un véhicule d'encadrement (0) à minima, (00 recommandé) passera entre chaque rallye pour vérifier que toutes les voitures du rallye précédent ont correctement parcouru la zone de régularité et qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon.

Il doit y avoir un véhicule 0 entre le VHC et la régularité et/ou le moderne ainsi qu'entre le moderne et/ou le VHC et la régularité.

Il n'y a pas d'obligation de faire passer un véhicule 0 entre les différents plateaux de régularité (VHRS, VMRS).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Le Rallye Moderne de Régularité Sportive de L'ARDECHE est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 306,97 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105,81 km.

Les Zones de régularités sont :

1^{ère} étape Samedi 3 Octobre Section 1-2

- ES 1 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- ES 2 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 3 Antraigues Genestelle 6.79 Km
- ES 4 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.84 km
- Es 5 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- ES 6 Antraigues Genestelle 6.79 Km

2^{ème} étape Dimanche 4 Octobre Section 3

- Es 7 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.43 km
- ES 8 Lachamp Raphaël / Sausses 13.63 km
- Es 9 Antraigues Genestelle Km 6.79 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ZR est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 27 Septembre de 8h30 à 18h00 - Vendredi 2 Octobre de 8h30 à 18h00

Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES

Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 23 septembre sur le site de l'ASA Ardèche.

La voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc., ...)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

7.2.1. Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.2.2. Le commencement de la zone de contrôle est indiqué par un panneau avertisseur à fond jaune. A une distance d'environ 25 m, l'emplacement du poste de contrôle est indiqué par un panneau identique à fond rouge. La fin de la zone de contrôle, 50 m plus loin environ, est indiquée par un panneau final à fond beige avec 3 barres noires transversales (les distances peuvent être réduites pour les parcs d'assistance). Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées. Une zone de contrôle (point stop) sera établie à une distance maximale de 200 à 500m environ après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de zone de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de cette zone de régularité.

La ligne de chronométrage d'arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book mais ne pourra pas se situer au-delà de cette dernière.

Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que celui du rallye de support (moderne/VHC).

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

- Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.
- Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.2.3. Toute zone de contrôle (c'est-à-dire toute zone entre le premier panneau avertisseur jaune et le dernier panneau final beige à 3 barres transversales) est considérée comme "parc fermé".

7.2.4. La durée de l'arrêt dans toute zone de contrôle ne devra pas excéder le temps nécessaire aux opérations de contrôle.

7.2.5. Il est strictement interdit, sous peine de disqualification :

- De pénétrer dans une zone de contrôle par une direction autre que celle prévue par l'itinéraire du rallye.
- De retraverser ou de repénétrer dans une zone de contrôle lorsque le carnet a déjà été pointé à ce contrôle.

7.2.6. L'heure idéale de pointage est sous la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle.

7.2.7. Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

7.3.11. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard : 10 secondes par minute □ pour avance : 60 secondes par minute

7.5. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse. La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes. Les organisateurs qui le souhaitent pourront prévoir une 4^{ème} moyenne : modérée (qui se situera entre la moyenne intermédiaire et la moyenne basse).

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le **Week-end** du rallye.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Le chronométrage des zones de régularité est obligatoire.

Des chronométrages secrets intermédiaires sont obligatoires dans les zones de régularité.

Le système de chronométrage sera fait par un système GPS à la seconde il sera rigoureusement synchronisé avec l'horloge parlante (<https://horlogeparlante.com>)

- Par des relevés au mètre et des points GPS précis.

- Le chronométrage est à la seconde

Les carnets de bord des concurrents doivent être impérativement remplis avec leur heure d'arrivée.

Les boîtiers seront posés par Chronodium.

Il est de la responsabilité du concurrent de s'assurer que le système est en fonction au départ de l'épreuve (voyants allumés)

Si le PC Temps ne reçoit aucune information du boîtier d'un concurrent suite à un mauvais branchement ou l'oubli de mise en fonction du système, il encourt les mêmes pénalités que s'il n'avait pas effectué une ou plusieurs zones de régularité.

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point est à 1km.

La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Changement de moyenne sur une zone de régularité :

Selon le profil et les dénivelés de la zone de régularité, il est préconisé, voire recommandé, de changer une ou plusieurs fois la moyenne.

Pour les zones de régularité s'effectuant de nuit, descendre la moyenne.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité. **Exemple :**

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire) Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section suivante ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de **1800 points (soit 30 minutes)** additionnés au plus mauvais **résultat** du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas sous le régime de parc fermé.

Après le podium les concurrents seront libre de sortir du Parc fermé.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Règlement standard des Rallyes Régularité Sportive avec les règles spécifiques Rallye Moderne de Régularité Sportive VMRS .

Classement LTRS/LPRS confondus

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- **Le nombre de ZR remportées,**
- **Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,**
- **Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,**
- **etc...**

ARTICLE 10. COUPES

Tous les concurrents seront primés par une coupe.

Les prix en espèces sont interdits.